

12/09/2022 – Informations
CPAM



Étudiants, adoptez les bons réflexes

L'Assurance Maladie vous aide à prendre en main votre santé et à adopter les bons réflexes pour être bien remboursé de vos frais de santé.

Ouvrez votre compte ameli

Pour faciliter vos démarches santé.
Rendez-vous sur ameli.fr ou utilisez l'appli **ameli**.

Vérifiez vos coordonnées

Afin de faciliter nos échanges, mettez à jour si nécessaire votre adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail sur [votre compte ameli](#).

Vérifiez votre RIB

Enregistrez votre **relevé d'identité bancaire personnel** sur [votre compte ameli](#) pour le remboursement de vos frais de santé.

Mettez à jour votre carte Vitale

Une fois par an minimum et à chaque changement de situation, **dans nos accueils** ou dans certaines pharmacies.

Déclarez votre médecin traitant

Pour un meilleur suivi et remboursement.

Étudiants étrangers

Inscrivez-vous sur etudiant-etranger.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études en France.



INFO PRATIQUE : Suivez **Mes tips santé** sur Instagram

Problème de capote ou pilule oubliée ? Pourquoi la carte Vitale, c'est vital ? Éviter les IST, c'est pas sorcier ! Quiz, témoignages, vrai ou faux...

Le compte Instagram de l'Assurance Maladie « **Mes tips santé** » est dédié aux jeunes. Il répond de manière ludique et interactive aux questions santé que vous pouvez vous poser. Abonnez-vous !



©efrica studio.com (Diga, batremoua and Leonid | @istramaki)

3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr

08/09/2022 – Arrêté rue Edouard Vaillant

Pour consulter le document cliquez sur le lien suivant :
http://hasnon.fr/wp-content/uploads/2022/09/SKM_C450i22090807230-1.pdf

17/08/2022 – Sécheresse et usage de l'eau

[Consulter l'arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département du Nord](#)



ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE

Les mesures qui s'appliquent sur le bassin versant de la Scarpe aval

Mesures concernant les secteurs industriels, artisanal et commercial



Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire pour les activités commerciales et artisanales



Pour les ICPE, réduction de la consommation d'eau de 20%

Mesures concernant les agriculteurs et les pisciculteurs



Interdiction de tout prélèvement dans une voie d'eau (sous conditions)



Interdiction d'irriguer les cultures les mardi, jeudi, samedi et dimanche de 10h à 19h

Mesures concernant les autres usagers de l'eau



Interdiction de tout prélèvement dans une voie d'eau (sous conditions)



Interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts publics et privés, les jardins d'agrément, les jardins potagers et les espaces sportifs de toute nature **sauf exceptions**



Interdiction d'utiliser de l'eau pour le lavage des véhicules hors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire



Interdiction de laver les voiries sauf impératif sanitaire



Interdiction de remplir des étangs, plans d'eau et bassins de loisirs



Fermeture des fontaines publiques en circuit ouvert



Interdiction de remplir des piscines privées à usage familial et celles publiques. Sauf exceptions pour des raisons sanitaires



Interdiction d'arroser des jardins potagers et les plantations de jeunes arbres de 8h à 20h





ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage



utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

À LA MAISON



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage



Ne faites pas tourner le **lave-linge** ou le **lave-vaisselle** à moitié vide



Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette



Préférez les **douches** aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

LA CHASSE AUX FUITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur



Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Le robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **une centaine de m³ par an**

19/07/2022 – Fermeture exceptionnelle du Parc du Faisan Doré

En raison des fortes chaleurs, le parc du faisan doré sera fermé exceptionnellement ce jour (mardi 19 juillet).

Il rouvrira demain aux horaires habituels : du mardi au dimanche de 14h à 20h pendant les vacances scolaires.

Merci pour votre compréhension.

15/07/2022 – Compostage domestique

LES COMPOSTEURS

sont disponibles !

Téléchargez votre bon de commande sur
www.siaved.fr



Nos Modèles

- ★ **Composteurs 400l** -15€ TTC*
pour les jardins de moins de 400m²
- ★ **Composteurs 600l** -18€ TTC*
pour les jardins de 400 à 1000m²

*Composteurs en bois, PEFC traité Autoclave 4
NF environnement, MADE IN FRANCE

Dans les 6 semaines suivant votre demande, vous pourrez retirer votre composteur lors d'un temps d'échange et d'information**. Pour tout composteur acheté, un bio-seau sera offert pour transporter vos déchets alimentaires au composteur!

**Pas de livraison à domicile.

Vous pouvez télécharger le bon de commande en cliquant [ici](#).

Fête Nationale – 14 juillet

A l'occasion de la fête nationale, la ville d'Hasnon vous propose des festivités avec un programme inhabituel, ce jeudi 14 juillet !

18h Spectacle tout public » Le Safari Party » 🦁 🐵 🐈 Vous avez toujours rêvé d'un safari en Afrique ? De rencontrer les animaux de la jungle ? De chanter, danser et rire avec eux ? ce spectacle est fait spécialement pour vos enfants !

Durée : 1h

Maquillages gratuits pour tous les enfants dès 17h30 par Vaness'Instant Emoi

20h30 Grand'Place : Parade animée par la troupe ATABAK en direction de l'Ehpad Noël Leduc

21h : Feu d'artifice à l'Ehpad Noël Leduc.

21h30 : Départ pour le grand retour de la retraite aux flambeaux, dans une ambiance brésilienne et Samba, en

direction Parc du Faisan Doré – Rue du rivage. Distribution de torches, lampions et sujets lumineux offerts par la ville. Itinéraire : Ehpad – Avenue Pierre Crétin – Rue Narcisse Lesur – rue Jean Jaurès – Grand’Place – rue Henri Durre et. rue du Rivage.

⚠️ circulation perturbée pendant la déambulation.

22h30 Parc du Faisan Doré : Spectacle pyrotechnique sur le thème de la Liberté.

à **partir de 23h**, grand-place : Retour du Bal Populaire animé par un orchestre ! 🍺 🥤 🌭 🍬 Restauration et buvette assurées par les commerçants locaux. Hot-dogs à déguster sur place !

🚫 le stationnement ne sera pas autorisé sur la grand-place du 13 juillet 8h au 15 juillet 13h.

🚫 La circulation sera interdite sur la grand’place du 14 juillet 17h au 15 juillet 3h.

🚫 La circulation sera interdite dans les rues Henri Durre, du Rivage et Résidence Yannick Nison, le 14 juillet de 21h à Minuit.

HASNON



Fête Nationale

14 JUILLET

18h *Place Clément Larivière*

Spectacle Le SAFARI PARTY

Stand de maquillage enfants gratuit à partir de 17h30

20h30 *Place Clément Larivière -> EHPAD Noël Leduc*

Parade animée par la troupe ATABAK

21h *EHPAD Noël Leduc*

Feu d'artifice

21h30 *EHPAD Noël Leduc -> Parc du Faisan Doré*

Retraite aux flambeaux sur le thème du Brésil et de la samba

22h30 *Parc du Faisan Doré*

Spectacle pyrotechnique musical

23h *Place Clément Larivière*

Bal Populaire

Avec la participation des commerçants locaux (restauration et stands divers)



**12/07/2022 – Offre d'emploi à
l'EHPAD Noël Leduc**

OFFRE D'EMPLOI IDE (CDI TEMPS PLEIN)

Rejoignez nos équipes et faites vivre au quotidien les valeurs de la Fondation Partage et vie !

Assurer la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des résidents et des patients ainsi que la formation continue de nos collaborateurs : telle est la mission de Partage et Vie.

La Fondation Partage et Vie en bref

Reconnue d'utilité publique et à but non lucratif, la Fondation Partage et Vie agit contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Elle gère **122 établissements médico-sociaux et sanitaires**: maisons de retraite médicalisées, résidences autonomie, structures d'accueil pour personne en situation de handicap, service d'aide à domicile, plateforme de téléassistance de proximité, hôpitaux spécialisés en soins de suite et de réadaptation, CLIC.

Elle s'investit dans la recherche de solutions innovantes pour proposer des modes de prise en charge adaptés à chaque situation : télémédecine, domotisation des établissements pour favoriser l'autonomie des personnes accueillies, aide aux aidants, intervention de jeunes volontaires du Service Civique auprès des personnes âgées et handicapées, maison de retraite à domicile.

Chiffres clés :

- 6 535 collaborateurs
- 122 établissements et services
- 7 414 places d'accueil dans nos établissements médico-sociaux
- 3 916 patients accueillis dans nos 4 établissements sanitaires
- 15 944 personnes soutenues à domicile

Intitulé du poste **Infirmier diplômé d'état (IDE) H/F**

Statut	Employé, Non cadre																					
Région	Hauts de France																					
Etablissement	Résidence Noël Leduc située à HASNON (59) - EHPAD																					
	Capacité de 75 places																					
	Unité de vie protégée (12 places) Unité pour personnes handicapées vieillissantes (12 places)																					
Type d'établissement	EHPAD																					
	CDI TEMPS PLEIN (longue durée)																					
Type de contrat	SEMAINE 1				SEMAINE 2				SEMAINE 3													
		L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	CDD 1 ETP	T	T	J	J	R	H	H	J	J	H	H	T	w	w	R	R	T	T	J	R	H
LEGENDE HORAIRE IDE																						
T	10h	6h30-16H30																				
J	7h	13h45-20h45																				
Tw	10h	6h45-13h00/15h00-18h45																				



Reconnue d'utilité publique

Missions	<p><u>Description du poste :</u> L'infirmier D.E. dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner la personne dans les gestes de la vie quotidienne- Distribuer les médicaments à la personne accueillie selon les besoins et prescriptions médicales- Mesurer les paramètres vitaux, contrôler les dispositifs et appareillages médicaux, transmettre les informations aux médecins traitants.- Gestion des urgences.- Connaître les pathologies du vieillissement- Effectuer les soins de confort et de prévention- Collaborer avec l'équipe soignante et tous les membres de notre équipe support (Médecin co, psychomotricienne, ergothérapeute, psychologue...) et les intervenants extérieurs
Qualités professionnelles	<p><u>Lien hiérarchique :</u> Sous la responsabilité directe de l'encadrant d'unité de soins</p> <p>Suite à la mise en place d'un modèle de management innovant avec des équipes responsabilisées par secteur, nous aurions besoin d'une personne :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ayant une bonne capacité organisationnelle- Prête à prendre des initiatives et ayant une capacité à prendre des décisions- Ayant une volonté et une capacité à former ses collègues- Ayant une volonté et une capacité à partager les bonnes pratiques- Sachant bien communiquer avec les familles- Contribuant à l'élaboration de projet et participant à la mise en place du projet d'établissement- Faisant preuve de dynamisme
Formation requise	<p>L'infirmier est titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier. L'infirmier D.E. est rattaché à la filière soignante de la CCN51 et bénéficie du coefficient 477. L'infirmier D.E. doit être inscrit au tableau de l'ordre national des Infirmiers Diplômés d'Etat.</p>
Expérience requise	<p>Expérience souhaitée en EHPAD</p>
Poste à pourvoir le	<p>Immédiatement</p>
Contact	<p>Veillez adresser une lettre de motivation et un Curriculum vitae, à l'attention de Madame NISON Bénédicte, Encadrant d'unité de soins, à l'adresse mail suivante : benedicte.nison@fondationpartageetvie.org</p>
Date de publication de l'offre	<p>01/07/2022</p>

**12/07/2022 – Informations
CPAM**



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hainaut

informations

LA LETTRE #7 - JUILLET 2022



Pour échanger avec votre conseiller, gagnez du temps : prenez rendez-vous !

Horaire des agences

Pour connaître les horaires d'ouverture des agences, consultez notre page dédiée sur ameli.fr.

Pour prendre rendez-vous

Vous avez besoin d'échanger de vive voix avec un conseiller ? Prenez rendez-vous en toute simplicité via votre compte ameli ou par téléphone.

Sur votre compte ameli :

- Connectez-vous sur votre compte ameli via le site ameli.fr. Note : la prise de rdv n'est pas encore disponible sur l'application.

- Dans la rubrique « **Mon agenda** », cliquez sur « **Prendre un rendez-vous** » et laissez-vous guider.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Créez-le dès maintenant sur ameli.fr.

Par téléphone : appelez le 3646 (service gratuit + prix appel). Pour éviter de vous déplacer, vous pouvez également demander un rendez-vous téléphonique.

Pour vos courriers

Une seule adresse :
63, rue du Rempart CS 60499,
59321 Valenciennes Cedex



INFO PRATIQUE : Consultez le forum ameli pour obtenir des réponses à vos questions

Le forum ameli est un espace collaboratif dédié aux droits et démarches des assurés. Les internautes y partagent leurs expériences et conseils en toute simplicité. La vérification des réponses par une équipe de webconseillers de l'Assurance Maladie garantit la fiabilité des informations.

Rendez-vous sur forum-assures.ameli.fr



©LUDITHELLO STUDIOS - stock.adobe.com

3646

Service gratuit
+ prix appel

ameli.fr

08/07/2022 – Arrêté du Maire pour le Marché semi-nocturne

Pour consulter le document cliquez sur le lien suivant :
http://hasnon.fr/wp-content/uploads/2022/07/SKM_C450i22070808540.pdf

08/07/2022 – Arrêtés du Maire pour le 14 Juillet.

Pour consulter le document cliquez sur le lien suivant :
http://hasnon.fr/wp-content/uploads/2022/07/SKM_C450i22070807480.pdf